



Protection psychologique d'un enfant

Par **papastef**, le **03/01/2010** à **12:41**

Bonjour,

Ma femme est la maman d'un petit garçon de presque trois ans maintenant, ce petit ne connaît son père biologique que depuis un an, avant ma femme avait quitté son ex-amis suite à des faits de violences alors qu'elle était enceinte, par la suite ce dernier n'avait jamais voulu rencontrer ce petit et lorsqu'il a changé d'avis il n'a pas exercé ses droits de visites.

Ce petit garçon ne jure que par moi étant donné qu'il vit avec ma femme et moi, et que je le considère comme mon fils puisque je m'occupe de lui depuis sa naissance. Aujourd'hui le problème qui se pose est que ce petit m'appelle Papa, mais bien sûr son père biologique ne le conçoit pas, et de ce fait un juge a ordonné à ce petit bonhomme d'un peu plus de deux ans de ne plus m'appeler Papa. Chose extrêmement difficile pour lui.

Gros problème actuellement, puisque depuis que ce petit va chez son père biologique, il revient avec des difficultés à dormir, peur du noir, peur des loupes, pipi au lit (alors qu'il était propre et n'avait jamais eu ce genre de problème à dormir avant), de plus son père biologique nous a fourni des "concept d'éducation" sur papier disant, entre autres, qu'il ne faut pas que ce petit garçon joue avec d'autres enfants ou qu'il ne doit pas parler à ses doudous ou nous imiter lorsqu'il joue.

Se pose également le problème qu'il souhaite selon ses termes effectuer un lavage de cerveau à ce petit garçon, il ne l'appelle pas par son vrai nom, donne des surnoms injurieux de ma femme et de moi-même.

Actuellement nous devons faire suivre ce petit bonhomme par un psy et nous constatons à chaque retour de chez son père biologique un changement radical de comportement.

(fatigues, alimentation, paroles).

Nous en avons parler auprès de notre avocate, mais pas de solution semble t-il. Nous nous inquiétons pour ce petit garçon et pensons qu'il faut vite agir avant qu'il ne soit complètement perturbé, mais personne ne veut nous aider, même si l'ensemble de ces faits sont prouvé par le psy et les courriers et messages qui nous sont envoyés par l'ex-amis de ma femme.

Que pouvons nous faire ?

Merci de votre aide.

Par **jeetendra**, le **03/01/2010** à **17:40**

[fluo]ORDRE DES AVOCATS DE TARBES[/fluo]
6 Rue du Maréchal Foch - 65000 TARBES
Tél. : 05 62 93 64 66

[fluo]CIDF des Hautes-Pyrénées[/fluo]
Résidence Baudelaire, 6 rue Arthur Rimbaud, 65000 TARBES
05 62 93 27 70

Bonsoir, prenez contact avec l'Ordre des Avocats, l'Association CIDFF à Tarbes, ils tiennent des permanences juridiques et vous aideront à sauver cet enfant, bonne année 2010 à vous.